



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 À 18 HEURES

à la salle des loisirs de la Ville de Belœil située au 240, rue Hertel, Belœil, province de Québec.

---

Étaient présents :

M. Yves Lessard, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;  
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil ;  
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville ;  
M. Normand Teasdale, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil ;  
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park ;  
M. Jean-Pierre Brault, conseiller à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient également présents :

M. Gilles La Madeleine, directeur de la Régie ;  
Mme Carole Lussier, secrétaire du conseil d'administration ;

Était absent :

M. Yves Corriveau, maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire

Étaient invités :

Mme Marie-Ève Chavarie, conseillère en ressources humaines de la Régie ;  
Mme Nancy Leblanc, trésorière de la Régie ;  
M. Simon Bussière, chef de division aux mesures d'urgence ;  
M. Michel Houde, chef de division ressources matérielles et informationnelles ;  
MM Étienne Rompré et Rosaire St-Denis du CGER.

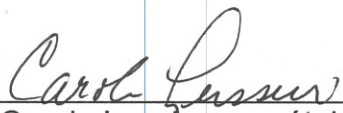
---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 octobre 2018 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2018 ;



6. Présentation de M. Simon Bussière relativement à l'obtention de subventions en matière de sécurité civile pour les municipalités de la Régie ;
7. Présentation du dossier CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) ;
8. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;
9. Regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) — Acquisition de carburants en vrac et habits de combat ;
10. Abolition du poste de chef inspecteur — Transfert de M. Mario Lacombe au poste de chef de district ;
11. Embauche de Maxime Larrivée, chargé de projet à la MRC, à titre d'inspecteur en prévention à la RISIVR ;
12. Assignation temporaire adjointe du directeur au profil juridique ;
13. Autorisation de permettre une entente de services de la Régie à la MRC pour la confection et la mise à jour du schéma de couverture de risques
14. Reddition de compte budget transitoire ;
15. Modalités de paiement des contributions financières reliées à l'entente intermunicipale de constitution ;
16. Autorisation de solliciter une institution bancaire ;
17. Autorisation d'une entente avec le CSPQ (Centre de service partagé du Québec) ;
18. Dépôt d'une politique sur l'utilisation de la téléphonie cellulaire ;
19. Location de la téléphonie cellulaire ;
20. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) — transactions - autorisation de signature ;
21. Période de questions du public ;
22. Varia ;
23. Clôture de l'assemblée.

  
Carole Lussier, secrétaire  
Conseil d'administration



## PROCÈS-VERBAL

---

### 1. Ouverture de la réunion

M. Yves Lessard déclare la réunion ouverte. Il est 18 h 03.

### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard. M. Jean-Pierre Brault remplace M. Yves Corriveau de Mont-Saint-Hilaire, M. Denis Parent est absent.

M. Denis Parent se joint à la réunion à 18 h 10.

### CA-2018-11-43

### 3. Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants au varia :

- A. Autorisation de la signature d'un bail de location d'un local avec la municipalité de McMasterville ;
- B. Résolution décrétant que la Régie honorera les ententes intermunicipales qui ont été dénoncées par les villes concernées par la Régie ;

### CA-2018-11-44

### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 octobre 2018

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 11 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 octobre 2018 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Teasdale ;  
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 11 octobre 2018 avec les modifications apportées.



CA-2018-11-45

**5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du mercredi 24 octobre 2018**

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du mercredi 24 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 24 octobre 2018 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Normand Teasdale ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 24 octobre 2018.

CA-2018-11-46

**6. Sécurité civile — Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec**

---

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

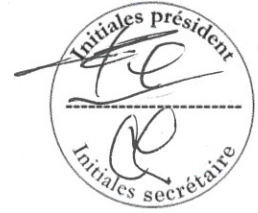
ATTENDU QUE chaque municipalité souhaite se prévaloir des deux volets du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont, prioritairement, les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE chaque municipalité juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE chaque municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant maximum prévu dans le cadre des deux volets du programme mentionné au préambule et s'engage à respecter les conditions suivantes ;

- Remplir l'outil d'autodiagnostic d'ici le 15 novembre 2018 ;
- Adopter à leur propre conseil de ville les deux résolutions concernant les demandes d'aide financière d'ici le 15 décembre 2018 ;
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière avec l'aide du chef de division aux mesures d'urgence et le faire parvenir à l'Agence municipale 9-1-1 d'ici le 31 décembre 2018.



CA-2018-11-47

**7. Présentation du dossier CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant)**

---

ATTENDU QUE CGER offre un service complet d'entretien et de suivi préventifs des véhicules, tant lourds que légers en matière de mécanique ;

ATTENDU QUE CGER a fait une offre d'achat de l'ensemble de la flotte de véhicules et a proposé un prix d'évaluation de chacun des véhicules qui a été accepté par chacune des villes partenaires ;

ATTENDU QUE ceci permet à la régie de compter sur un service de mécanique adaptée pour les véhicules d'urgence incendie, permettant ainsi de stabiliser le budget en la matière.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de signer une entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec.

**8. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec**

---

M. Michel Houde informe le conseil d'administration qu'il est recommandé d'avoir deux soumissions d'assurance et que l'UMQ est revenue sur sa décision et fournira une soumission.

Point retiré de l'ordre du jour.

**9. Acquisition de carburant en vrac et d'habits de combat (UMQ) ;**

**9.1 Carburant en vrac — CAR-2019**

---

CA-2018-11-48

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;



- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du carburant diesel coloré DBC-1 dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Normand Teasdale ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburant dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basée sur les quantités de carburant requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuels de 200 \$.



## 9.2 Habits de combat — Si-2018

### CA-2018-11-49

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public Si-2018 pour un achat regroupé de produits utilisés en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des *tuyaux incendies et/ou habits de combats* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Dulac ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu joint le contrat SI-2018-CMP de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en *tuyaux incendies et/ou habits de combats* nécessaires pour ses activités, pour toute la durée du contrat ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée de une (1) année ; soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019. Ce contrat est aussi assorti d'une (1) année supplémentaire optionnelle ;



QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu procédera à l'achat de ces produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2018 ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu reconnaît que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2018, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,00 % (ou 300,00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**CA-2018-11-50**

**10. Abolition du poste de chef inspecteur — Transfert de M. Mario Lacombe au poste de chef de district**

---

ATTENDU QUE la Régie avait préalablement nommé monsieur Mario Lacombe au poste d'inspecteur-chef le 11 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE la Régie accueillera au sein de son organisation monsieur Maxime Larrivée, inspecteur en prévention, actuellement employé à la MRC Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QUE la Régie a dû procéder à la révision de sa structure de poste, des rôles et fonctions de l'ensemble de ses cadres ;

ATTENDU QUE la Régie a un poste de chef de district actuellement vacant ;

ATTENDU QUE monsieur Mario Lacombe répond aux exigences normales du poste de chef de district ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mobilité horizontale.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abolir le poste d'Inspecteur-chef de la prévention ayant comme titulaire monsieur Mario Lacombe.

Nominer monsieur Mario Lacombe à titre de chef de district.





**CA-2018-11-51**

**11. Embauche de Maxime Larrivée, chargé de projet à la MRC, à titre d'inspecteur en prévention à la RISIVR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

ATTENDU QUE monsieur Maxime Larrivée occupait les fonctions d'inspecteur à la prévention au sein de la MRC de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QUE la Régie prendra entente avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu qu'en échange d'une somme couvrant une partie du salaire de l'inspecteur à la prévention, la Régie procédera à la confection et à la mise à jour de couverture de risques pour la MRC de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Larrivée détient les qualifications nécessaires afin d'exercer les fonctions d'inspecteur à la prévention au profit de la Régie ;

ATTENDU QUE le poste d'Inspecteur-chef de la Régie a été aboli, en référence au sommaire exécutif SE-2018-007.

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Dulac ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'embauche de monsieur Maxime Larrivée à titre d'inspecteur à la prévention pour le compte de la Régie en contrepartie du transfert monétaire provenant de la MRC Vallée-du-Richelieu.

**CA-2018-11-52**

**12. Assignation temporaire adjointe du directeur au profil juridique**

ATTENDU QUE madame Audrey Cliche a dû quitter ses fonctions prématurément en congé de maternité ;

ATTENDU QUE la Régie doit harmoniser ses processus en vue du début de ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

ATTENDU QUE maître Sarah Giguère possède les exigences requises et le profil recherché, notamment au niveau de sa formation universitaire en droit notarial ;

ATTENDU QUE madame Sarah Giguère est également membre de la Chambre des notaires ;

ATTENDU QUE la Régie offrira un salaire de 30 \$ de l'heure en raison de douze (12) heures par semaine, horaire flexible ;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction de madame Giguère est prévue vers le 12 novembre 2018, selon les disponibilités de la candidate ;

ATTENDU QUE la fin du contrat est prévue vers le 21 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher temporairement Me Sarah Giguère à titre d'adjointe du directeur au profil juridique en remplacement de madame Audrey Cliche pour une durée maximale de neuf (9) semaines, à un taux horaire de 30 \$, en raison de douze (12) heures par semaine.

#### CA-2018-11-53

#### **13. Autorisation de permettre une entente de services de la Régie à la MRC pour la confection et la mise à jour du schéma de couverture de risques**

---

ATTENDU QUE la MRC veut confier à la Régie la confection et la mise à jour du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE la Régie est d'accord à conclure une entente de service à cet égard ;

ATTENDU QUE la MRC devra prévoir verser une somme de 40 000 \$ pour couvrir ce contrat pour 2019 qui s'indexera de 2,5 % par les années subséquentes.

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Dulac ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à négocier une entente avec la MRC la Vallée-du-Richelieu pour la confection et la mise à jour du schéma de couverture de risques.

#### CA-2018-11-54

#### **14. Reddition de compte budget transitoire**

---

Le directeur de la Régie informe les membres du conseil d'administration que le budget sera suffisant pour terminer l'année ; un surplus de 35 000 \$ peut même être envisagé et cette somme sera utilisée à bon escient pour le bon fonctionnement de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;  
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les dépenses effectuées pour le compte du conseil d'administration de la Régie.

#### CA-2018-11-55

#### **15. Modalités de paiement des contributions financières reliées à l'entente intermunicipale de constitution**

---

ATTENDU QUE L'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale adoptée par les villes participantes lors de leur séance du conseil respective, ne prévoyait aucune modalité de paiement des contributions financières des villes participantes.



IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;  
 APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de considérer l'article suivant à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale :

Paiement des contributions financières :

Le paiement des contributions financières reliées aux dépenses et coûts prévus aux articles 10 et 11 s'effectuera sur une base trimestrielle. Les dates de versement s'établiront comme suit : 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Par contre, pour la première année débutant le 1er janvier 2019, les membres du conseil d'administration sont d'accord à ce que le premier versement soit fait entre l'adoption des budgets 2019 des villes et le 1er janvier 2019.

Villes participantes	CONTRIBUTION PRÉVUE AU RÈGLEMENT DE CRÉATION	Budget RISIVR 2019	Formule de lissage retour partage revenu de CQPB	Total à payer Budget 2019	Nombre de versements par année	Montant par versement
BELOEIL	28,51%	2 465 382 \$	48 330 \$	2 417 052 \$	4	604 263 \$
MONT-SAINT-HILAIRE	26,52%	2 293 299 \$	(26 520) \$	2 319 819 \$	4	579 955 \$
OTTERBURN PARK	10,71%	926 140 \$	(10 710) \$	936 850 \$	4	234 212 \$
McMASTERVILLE	7,05%	609 644 \$	16 110 \$	593 534 \$	4	148 383 \$
SAINT-BASILE-LE-GRAND	22,23%	1 922 324 \$	(22 230) \$	1 944 554 \$	4	486 138 \$
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL	4,98%	430 642 \$	(4 980) \$	435 622 \$	4	108 906 \$
	100,00%	8 647 431 \$	- \$	8 647 431 \$	4	2 161 858 \$

**CA-2018-11-56**

**16. Autorisation de solliciter une institution bancaire**

ATTENDU QUE des services bancaires seront nécessaires au démarrage des opérations financières de la Régie prévu pour janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la Banque Nationale ainsi que Desjardins seront probablement sollicitées. L'offre de services la plus avantageuse et la moins coûteuse sera déposée pour approbation au prochain CA.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
 APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la trésorière à demander des appels d'offres pour le choix d'une institution financière pour les opérations financières de la Régie.



**CA-2018-11-57**

**17. Autorisation d'une entente avec le CSPQ (Centre de services partagés du Québec)**

---

ATTENDU QUE la Régie désire profiter du regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec pour générer des économies de temps et d'argent ;

ATTENDU QUE certaines villes faisant partie de la Régie font déjà affaire avec le Centre de services partagés du Québec ;

ATTENDU QUE les villes devront mettre un terme aux différents contrats de fourniture de services de leurs employés transférés à la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le président et la trésorière à signer pour la Régie une entente avec le Centre de services partagés du Québec ;

Autoriser également, si possible, le transfert des contrats existants pour la téléphonie cellulaire des villes affiliées au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) vers la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour les employés transférés à la Régie.

**CA-2018-11-58**

**18. Dépôt d'une politique sur l'utilisation de la téléphonie cellulaire**

---

ATTENDU QUE la politique s'adresse à l'ensemble des employés de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QU'IL est important d'établir des règles d'attribution ;

ATTENDU QU'IL faut établir des directives sur l'utilisation des appareils ;

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;  
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique en matière d'acquisition et d'utilisation de la téléphonie cellulaire.

**CA-2018-11-59**

**19. Location téléphonie cellulaire**

---

ATTENDU QUE la Régie s'affiliera avec le Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition des cellulaires ;

ATTENDU QUE certaines villes faisant partie de la Régie font déjà affaire avec le Centre de services partagés du Québec ;



ATTENDU QUE la régie doit offrir un tel équipement pour les besoins opérationnels de la régie ;

ATTENDU QUE les villes devront mettre un terme aux différents contrats de fourniture de services de leurs employés transférés à la régie.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par M. Normand Teasdale ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le président et la trésorière à signer pour la Régie un contrat de services avec le Centre de services partagés du Québec pour la fourniture de la téléphonie cellulaire pour la somme approximative de 12 000 \$ annuellement pour l'acquisition de 26 téléphones cellulaires.

Autoriser également, si possible, le transfert des contrats existants des villes affiliées au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) vers la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour les employés transférés à la régie.

#### CA-2018-11-60

#### 20. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) — transactions - autorisation de signature

---

ATTENDU QUE tous les certificats d'immatriculation ou tout autre document relatif au transfert, à la mise au rancart, au remisage, au changement de catégorie, d'usage ou autres, des véhicules de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doivent être signés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les employés suivants de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, tout document mentionné plus haut conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, soit :

Monsieur Sylvain Labrecque, directeur adjoint  
Monsieur Michel Houde, chef de division  
Monsieur François Larocque, chef aux opérations

#### 21. Période de questions du public

---

Aucun public n'est présent à l'assemblée.



## 22. Varia

---

**CA-2018-11-61**

### **22.A Autorisation de la signature d'un bail de location d'un local avec la municipalité de McMasterville**

---

Monsieur Martin Dulac, maire de la municipalité de McMasterville ne participe pas à la discussion.

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'espace pour entreposer différents équipements ;

ATTENDU QU'avec la création de la Régie, le bâtiment qui abritait la caserne 22 de la municipalité de McMasterville sera vacant ;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a accepté de mettre à la disposition de la Régie, ce bâtiment vacant au coût de 374,36 \$ par mois.

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;  
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la signature d'un bail de location avec la municipalité de McMasterville pour une durée d'un an renouvelable le 12 novembre 2019 au coût mensuel de 374,36 \$.

**CA-2018-11-62**

### **22.B Résolution décrétant que la Régie honorera les ententes intermunicipales qui ont été dénoncées par les villes concernées par la Régie**

---

ATTENDU QUE les ententes intermunicipales en matière de sécurité incendie ont été dénoncées par les villes faisant partie de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QUE ces ententes sont nécessaires aux opérations de la Régie ;

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Teasdale ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu honorera les ententes intermunicipales en matière de sécurité incendie dénoncées par les villes, et ce, jusqu'à leur renouvellement.

**CA-2018-11-63**

## **23. Clôture de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance.



Il est 19 h 35.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lessard'.

Yves Lessard  
Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Lussier'.

Carole Lussier  
Secrétaire du conseil d'administration